



Appel à projets

Prévention et éducation pour la santé dans les quartiers

Dépôt des dossiers de candidature : TOUT AU LONG DE L'ANNEE

L'instruction des dossiers se fera également tout au long de l'année.

Préambule

Définie par l'Organisation Mondiale de la Santé comme « un état de complet bien-être physique, mental et social et non pas simplement l'absence de maladie ou d'infirmité », la santé est, pour certains, un objectif à atteindre. Pour d'autres, elle est une ressource pour chaque jour de la vie, au même titre que les ressources sociales et personnelles, et n'est pas une finalité.

La France et les pays de niveau socio-économique équivalent ont connu une importante amélioration de l'état de santé de leur population. Pourtant, les progrès accomplis ne profitent pas à tous de manière équitable. L'amélioration de la santé a été plus importante pour les catégories sociales favorisées. Il existe donc un lien entre l'état de santé d'une personne et sa position dans la hiérarchie sociale. Ce phénomène est appelé inégalités sociales de santé.

En Bretagne et dans le Pays de Brest, s'ajoute un taux de mortalité prématurée évitable particulièrement élevé au regard des autres territoires. « La mortalité prématurée, c'est-à-dire avant 65 ans, présente (...) une situation défavorable dans le Pays de Brest par rapport à la moyenne nationale (...). Parmi les décès prématurés, certains sont considérés comme évitables car ils sont liés à des comportements à risque (alcoolisme, tabagisme, conduites dangereuses...) et pourraient être évités par une amélioration de la prévention. Dans le pays de Brest, la mortalité prématurée évitable est nettement supérieure à la moyenne nationale (...). » Parallèlement, le Pays de Brest dispose d'une offre importante en soins hospitaliers et la densité de médecins spécialistes est plus favorable que celle observée en Bretagne¹.

Aujourd'hui, le développement d'actions de prévention et d'éducation pour la santé au plus près des habitants et sur leurs lieux de vie demeure le principal moyen de lutte contre la mortalité prématurée et contre les inégalités sociales de santé.

C'est pourquoi la Ville de Brest et les partenaires du Contrat de Ville souhaitent apporter leur soutien à de nouvelles actions dans ce domaine par le lancement d'un appel à projets « prévention et éducation pour la santé dans les quartiers ». Il s'agit d'accompagner l'émergence de projet d'innovation sociale en promotion de la santé. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'Atelier Santé Ville¹.

1. Pourquoi cet appel à projet ?

Cet appel à projets a pour objectifs de :

- lutter contre les inégalités sociales de santé en favorisant l'accès aux personnes démunies à la santé dans toutes ses dimensions.
- favoriser les actions de prévention qui impliquent une réelle participation des habitants à l'amélioration de leur santé.

2. Pour qui?

Il s'adresse aux associations à but non lucratif, aux groupes ou particuliers présentant un projet supporté par une association ou une structure locale. En cas de projet collectif, une association sera désignée par ses partenaires comme porteur du projet.

3. Pour quels projets ?

Les projets susceptibles d'être soutenus devront répondre aux critères suivants :

- Une volonté de collaboration avec des partenaires
- Une volonté de mettre le public visé au cœur du projet
- Une démarche répondant à un constat ou un diagnostic
- Une réponse nouvelle à ce qui existe déjà

Le territoire d'intervention est la ville de Brest dans son ensemble. Néanmoins, une attention particulière sera portée aux projets à destination des habitants des territoires prioritaires de la politique de la ville.

4. Quels soutiens de la ville ?

Le soutien de la ville de Brest pourra se faire sous différentes formes :

- Versement d'une subvention **d'un montant maximum de 2 000 € par projet**
- Mise à disposition de matériel ou d'outils divers
- Accompagnement dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet.

Pour les porteurs de projet qui souhaitent un accompagnement dans l'écriture et la formalisation de leur dossier de candidature, il est possible de prendre contact avec le service de promotion de la santé tout au long de l'année. L'accompagnement peut porter sur la proposition d'actions pouvant être mises en place auprès du public concerné, l'aide à la définition des objectifs du projet, aide à la rédaction du dossier...

Tout projet soutenu devra faire l'objet d'une évaluation et d'une publication sur le site participatif www.sante-brest.net

Un même projet pourra être soutenu financièrement à 3 reprises maximum.

5. Quelle sélection des projets ?

Le jury de l'appel à projets est le comité technique de l'Atelier Santé Ville. Il est composé de personnes qualifiées des services de la ville de Brest et d'acteurs brestois œuvrant dans le champ de la promotion, de l'éducation pour la santé et de l'accès aux soins.

La nature et le montant des aides attribuées aux projets seront fixés par le comité technique de l'Atelier Santé Ville, en tenant compte de l'enveloppe générale affectée à cet appel à projets, de l'appréciation des besoins liés au projet et de la cohérence du budget présenté par le(s) porteur(s).

6. Comment répondre à l'appel à projet ?

Un dossier de réponse à l'appel à projets est à télécharger sur le site internet de la ville de Brest à l'adresse suivante : <http://www.brest.fr> ou sur le site participatif <http://www.sante-brest.net> et à adresser :

- Par courriel à l'adresse suivante : promotion-sante@mairie-brest.fr
- Ou par voie postale au :

Service de promotion de la santé
Appel à projets santé quartiers
Ville de Brest
16, rue Alexandre Ribot
29200 Brest

Si deux semaines après l'envoi de votre dossier, vous n'avez toujours pas reçu d'accusé de réception, vous devez vous manifester auprès du service promotion de la santé pour vérifier que votre dossier a bien été réceptionné.

7. Liste des contacts

Les référent.e.s santé dans les quartiers se tiennent à votre disposition pour :

- Vous accompagner dans l'élaboration de votre projet
- Vous orienter vers le bon interlocuteur au sein des réseaux de partenaires et acteurs locaux
- Vous aider à identifier des pistes de financements

Ville de Brest – Service promotion de la santé Quartiers de Brest Centre, de Saint-Marc et Bellevue	Mélanie Durose Responsable du service melanie.durose@mairie-brest.fr 02 98 00 84 80
Quartiers de Saint Pierre	Anne Corre Chargée de projets anne.corre@mairie-brest.fr 02 98 00 84 84
Quartier de l'Europe	Esther Nohé Chargée de projets esther.nohe@mairie-brest.fr 02 98 00 84 88
Quartiers des Quatre Moulins	Delphine Gouez / Aurélie Attard Chargées de projets delphine.gouez@mairie-brest.fr aurelie.attard@mairie-brest.fr 02 98 00 84 81
Quartier de Lambézellec	Jean-Denis Marin Chargé de projets jean-denis.marin@mairie-brest.fr 02 98 00 84 82

Annexe : Exemples de projets susceptibles d'être soutenus

Ciné-débat sur le cancer du sein : « de la prévention à l'acceptation de la maladie »

Public visé : tout public

Objectif général : Sensibiliser les femmes à l'importance de la prévention, du dépistage et du suivi psychologique (par le corps médical et l'entourage)

Objectifs spécifiques :

- utiliser le support vidéo pour favoriser les échanges et la prise de conscience
- échanger sur l'acceptation de la maladie et l'importance du soutien moral (notamment de l'entourage)
- échanger et sensibiliser sur l'importance du dépistage

Description du projet :

Organisation d'un ciné-débat s'appuyant sur deux courts-métrages l'un permettant d'aborder l'importance du dépistage et l'autre évoquant l'acceptation de la maladie et l'importance du soutien moral. Cette rencontre s'organise en soirée sur une durée d'1h30. Le service d'oncologie du CHRU est partenaire de cette action (débat animé par le médecin oncologue et la psychologue du même service).

Demande de l'association organisatrice : mobilisation des acteurs du quartier et des habitants / soutien sur la communication (impression flyers et affiches) / mise en réseau avec le service d'oncologie du CHU Morvan / accompagnement à l'animation de la rencontre.

VIH et MST: Ensemble dans la prévention

Public visé : Les jeunes résidents de 3 Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT)

Objectif général : Promouvoir la lutte contre le VIH/SIDA, les IST et les hépatites virales.

Objectifs spécifiques :

- Améliorer les connaissances des jeunes sur le VIH/SIDA et les IST ainsi que sur les situations présentant un risque de contamination.
- Favoriser la réflexion et le questionnement des jeunes autour de la sexualité, le respect et les rapports sociaux de sexe.
- Inciter les jeunes au dépistage et leur faciliter la démarche.

Description du projet :

Organisation d'un premier temps fort par la diffusion de courts métrages suivi d'un débat et d'échanges avec les membres du collectif SIDA. Suite à cette projection-débat, mise en place ponctuelle au sein des 3 FJT d'un stand de prévention avec la possibilité d'effectuer un test de dépistage rapide. Puis, constitution d'un groupe de jeunes volontaires pour concevoir et mettre en œuvre un projet artistique abordant le thème du VIH-SIDA. Avec l'accompagnement d'un dessinateur et d'un graffeur, réalisation d'un set de table jetable distribué le 1^{er} décembre dans les lieux de restauration fréquentés par les jeunes.

Demande : Financement de l'animation du projet artistique et de sa réalisation. Mise en relation avec les membres du Collectif SIDA.

PSC1 / conduites addictives» par la prévention spécialisée

Public visé :

Jeunes garçons et filles de 12 à 16 ans, en rupture scolaire et en rupture avec les dispositifs de droit commun.

Objectif général :

Renforcer les compétences du public en matière de prise de risques et de premiers secours.

Objectifs spécifiques :

- Informer et sensibiliser les jeunes pour prévenir et réduire les conduites à risques liées à des consommations de substances psychoactives
- Donner des compétences à des jeunes pour savoir porter secours à autrui (valorisation de ces compétences par l'obtention d'un diplôme PSC1)

Description du projet :

Mise en place d'un module de formation en deux temps :

- Passage du PSC1 (2 jours de formation pour les jeunes dans la caserne des pompiers de Kerallan)
- Module prévention des risques animé par l'ANPAA à la suite de la formation (deux sessions de 3 fois 2 heures)

Demande : Mise en relation avec les partenaires locaux / soutien financier.

ⁱ Extraits de l'observatoire de la santé de l'agglomération brestoise, 2012.

ⁱⁱ L'atelier santé ville (ASV) est le fruit d'une démarche territoriale visant à rapprocher les acteurs de la politique de la ville et les professionnels de la santé afin d'élaborer des programmes de santé adaptés au niveau local, avec notamment la participation des habitants. Les ASV doivent améliorer la cohérence et la pertinence des actions destinées aux populations des territoires de la politique de la ville, qu'elles soient menées par les institutions, le monde associatif ou les acteurs de santé du service public ou privé. Leur finalité est de réduire les inégalités sociales et territoriales en matière de santé, en s'appuyant sur une dynamique partenariale.